



Le 23 février 2023

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Proposition de l'Association canadienne des boissons – Division Québec (ACB) dans le cadre du processus de consultations pré budgétaires de 2023

Monsieur le Ministre,

Nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion de présenter nos recommandations en prévision du budget du Québec de 2023. L'Association canadienne des boissons (ACB) est la voix nationale de plus d'une soixantaine de marques de boissons non alcoolisées. Les membres de l'ACB emploient directement plus de 13 000 Québécois et Québécoises répartis dans plus de 80 établissements. Le secteur des boissons apporte une contribution significative à l'économie du Québec. En 2019, il a généré plus de 1,1 milliard de dollars du PIB et plus de 364 millions de dollars de recettes fiscales.

L'ACB et ses membres mettent volontairement en œuvre des initiatives proactives visant à réduire la consommation de sucre provenant des boissons non alcoolisées, à établir des directives en matière de publicité responsable et à promouvoir une bonne gestion des contenants de boisson. Par exemple, l'initiative Équilibre en calories vise à réduire de 20 % le nombre de calories puisées par les Canadiens et les Canadiennes dans des boissons non alcoolisées d'ici 2025, un objectif que l'industrie est en bonne voie d'atteindre.

Les membres de l'ACB gèrent le système de consigne des contenants de boissons gazeuses depuis le milieu des années 1980 et sont partenaires de longue date du gouvernement du Québec. Ils sont également au cœur de la modernisation du système de consigne que votre gouvernement a proposée. L'ACB est l'un des membres fondateurs de l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB), le nouvel organisme désigné par le gouvernement pour mettre en œuvre son mandat de modernisation du système de consigne. Voici donc les recommandations de l'ACB pour le gouvernement du Québec en prévision du budget de 2023 :

- 1. Le gouvernement du Québec devrait s'associer au secteur des boissons pour élaborer des ressources éducatives sur la réduction de la consommation de calories provenant de boissons rafraîchissantes non alcoolisées.**
- 2. Le gouvernement du Québec devrait planifier une intégration progressive du système de consigne modernisé qui suit le déploiement du réseau de points de retour.**
- 3. Le gouvernement du Québec devrait adopter une approche scientifique fondée sur des données probantes pour élaborer des politiques de gestion de l'eau qui tiennent compte de tous les utilisateurs des ressources en eau du Québec et de toutes les données disponibles et facilement accessibles.**

Nous vous remercions de votre soutien continu au secteur des boissons non alcoolisées. Sachez que nous envisageons avec optimisme le maintien de notre relation productive avec le gouvernement du Québec. Nous



demeurons à votre disposition si vous avez des questions ou si vous souhaitez nous rencontrer pour discuter de notre proposition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus haute considération.

Marc Coulombe, président
Association canadienne des boissons – Division Québec

Aperçu du secteur des boissons

Les membres de l'ACB emploient, directement et indirectement, environ 60 000 Canadiens et Canadiennes dans plus de 220 installations de production, bureaux et centres de distribution à l'échelle du pays. La fabrication et l'expédition de la plupart des boissons non alcoolisées au Canada ont lieu au pays, tout comme la collecte et le recyclage des contenants. Le secteur des boissons a une empreinte économique et sociale partout au Canada. En outre, la vente des produits de nos membres par l'intermédiaire des épiceries, des établissements de restauration, des distributeurs automatiques et des dépanneurs, ainsi que la collecte et le recyclage des contenants par le biais du système de consigne, des services de collecte sélective et des systèmes complémentaires soutiennent des dizaines de milliers d'entreprises indépendantes et des centaines de milliers d'emplois dans le commerce de détail, les services alimentaires et l'économie circulaire.

En produisant et en distribuant des boissons non alcoolisées, le secteur a apporté au PIB une contribution de plus de 5 milliards de dollars et a soutenu près de 56 000 emplois au Canada en 2019. L'impact (effets directs, indirects et induits) des activités du secteur des boissons représente environ 900 millions de dollars de recettes publiques par année.

Les membres de l'ACB sont déterminés à maintenir, voire à accroître leur contribution à l'économie canadienne et aux milieux où ils exercent leurs activités. Pour chaque dollar généré sur notre production, 88 cents sont retenus dans l'économie canadienne, au bénéfice des entreprises locales, des familles qui travaillent fort – en majorité de la classe moyenne – et des communautés où elles vivent et travaillent. La plupart de nos produits sont fabriqués et expédiés dans presque tous les territoires du Canada.

Taxe sur les boissons sucrées

En 2022, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a mis en place une taxe sur les boissons sucrées pour honorer une promesse électorale visant à faire de cette province de l'Atlantique l'une des plus saines du Canada d'ici 2031. Bien qu'il existe un lien entre la sélection des boissons consommées et l'amélioration de la santé, aucune preuve substantielle ne confirme l'hypothèse qu'une taxe sur les boissons sucrées serait un moyen efficace d'enrayer les causes du diabète de type 2, des maladies cardiovasculaires et d'autres problèmes connexes, y compris une mauvaise santé dentaire.

La population canadienne consomme déjà beaucoup moins de boissons sucrées qu'avant et opte de plus en plus pour des solutions de rechange. Notre secteur a pris des mesures proactives pour réduire la



consommation de calories provenant des boissons sucrées¹. Dans le cadre de l'initiative Équilibre en calories, les membres de l'ACB se sont engagés à réduire la consommation quotidienne par personne de sucre provenant de boissons rafraîchissantes non alcoolisées de 20 % d'ici 2025, au moyen d'interventions de premier plan pour lutter contre l'obésité, notamment le contrôle des portions, davantage de choix et des produits moins caloriques. Les efforts des membres ont ainsi permis de réduire considérablement le nombre de calories contenues dans les boissons sucrées. Dans son rapport de 2016 évaluant les progrès de l'initiative Équilibre en calories, le Conference Board du Canada a confirmé que la consommation de calories par habitant provenant des boissons rafraîchissantes non alcoolisées avait déjà diminué de 20 % entre 2004 et 2014. Dans son rapport de 2020, il a indiqué qu'une réduction supplémentaire de 16 % avait déjà été atteinte en 2019 (par rapport au niveau de référence de 2014). Notre secteur est parvenu à réduire de plus de 35 % depuis 2004 l'apport calorique (provenant des sucres) que les consommateurs puisent dans les boissons, et ce, en l'absence de toute taxe sur les boissons sucrées.

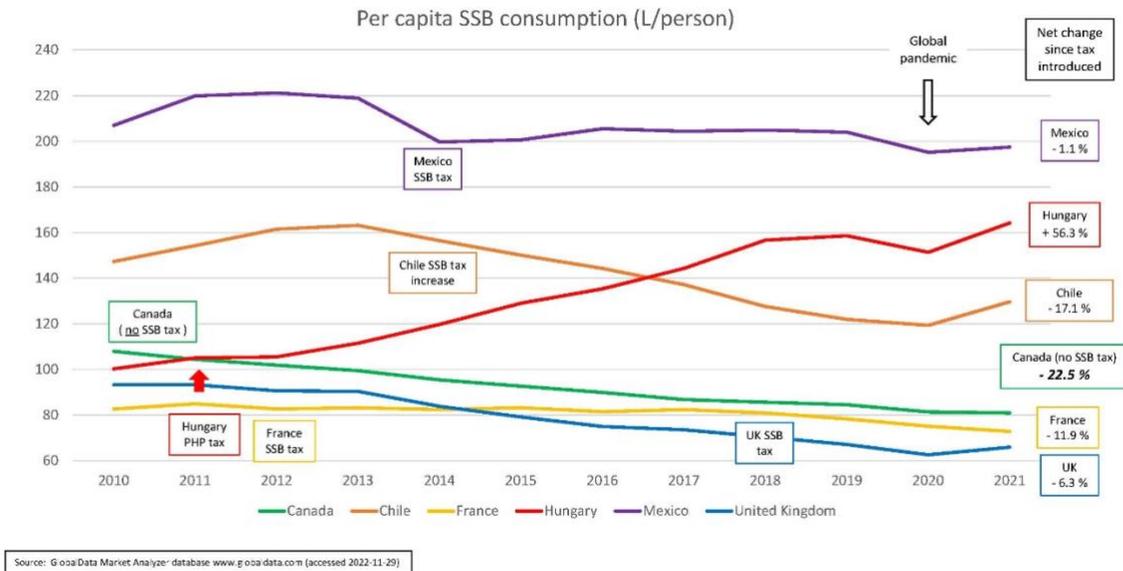
Nous suivons l'impact et l'efficacité limitée des taxes sur les boissons sucrées ailleurs dans le monde. Dans l'ensemble, les preuves que les taxes sur le sucre améliorent à elles seules les résultats en matière de santé sont faibles. Selon des recherches indépendantes, les gouvernements qui ont mis en œuvre des politiques de taxation injustes des boissons sucrées ont obtenu des résultats mitigés quant à l'effet réel d'une telle mesure sur la consommation, tandis que la taxation a un impact disproportionné sur les personnes les plus économiquement défavorisées². Aucune politique unique, comme une taxe, ne permettra de réduire immédiatement la consommation de boissons sucrées à des niveaux perçus comme sains. Les gouvernements qui cherchent à améliorer l'état de santé de leur population doivent éviter d'instaurer une politique symbolique plutôt qu'une solution globale aux problèmes associés à une consommation de calories excessive. Le graphique ci-dessous montre la consommation de boissons sucrées par habitant (L/personne) au Mexique, en Hongrie, au Chili, en France et au Royaume-Uni ainsi que le moment où une taxe a été instaurée.

¹ Conference Board du Canada, GlobalData, Statistique Canada, CANSIM 051001.

² <https://www.canadianbeverage.ca/wp-content/uploads/2022/03/CBA-Final-Report-Sugar-Sweetened-Beverage-Proposed-Tax-Business-and-Economic-Implications-2.pdf>



Sugar-Sweetened Beverage Consumption in select countries



Globalement, les résultats montrent une faible corrélation entre la taxation du sucre et une diminution de la consommation. La juridiction ayant connu la plus grande baisse est le Canada, une juridiction où une telle taxe n'est pas en place. Toutefois, ils indiquent clairement que l'impact sur les entreprises et le secteur des boissons, y compris les fournisseurs et les petits détaillants, sera notable. Si le Québec devait adopter une taxe sur les boissons sucrées dans l'objectif de réduire la consommation de calories, les décideurs politiques ne pourraient ignorer le risque important d'une telle mesure pour l'économie.

Recommandations

Recommandation 1 : Le gouvernement du Québec devrait s'associer au secteur des boissons pour élaborer des ressources éducatives sur la réduction de la consommation de calories provenant de boissons rafraîchissantes non alcoolisées.

Le secteur des boissons appuie le gouvernement du Québec dans sa volonté d'encourager les gens à mener une vie plus saine. Nous reconnaissons que l'obésité constitue un enjeu de santé majeur en raison de son impact sur les personnes, la santé publique et les ressources gouvernementales.

L'ACB souhaite travailler volontairement avec le gouvernement du Québec dans le cadre d'une démarche de sensibilisation visant à lutter contre l'obésité dans la province et à réduire la consommation de calories provenant des boissons de notre secteur. Selon nous, la réussite d'une telle démarche repose sur une collaboration ouverte entre les fabricants de boissons, le gouvernement, les groupes de santé publique et les organisations communautaires qui s'unissent pour mettre en commun leurs forces et leur expertise. Ce partenariat intersectoriel a le potentiel de changer les choses et de créer un climat propice à l'adoption d'un mode de vie sain, ce qui peut contribuer à faire du Québec l'une des provinces les plus saines du Canada.



Recommandation 2 : Le gouvernement du Québec devrait planifier une intégration progressive du système de consigne modernisé qui suit le déploiement du réseau de points de retour.

Les membres de l'ACB gèrent le système de consigne des contenants de boissons gazeuses depuis le milieu des années 1980 et sont partenaires de longue date du gouvernement du Québec. Ils sont également au cœur de la modernisation du système de consigne que votre gouvernement a proposée. L'ACB est l'un des membres fondateurs de l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB), le nouvel organisme désigné par le gouvernement pour mettre en œuvre son mandat de modernisation du système de consigne.

La réglementation actuelle, adoptée l'été dernier, nous obligerait à mettre en place un système extrêmement coûteux pour les Québécois. Afin de faciliter l'expansion du système de consigne du Québec et de maîtriser le coût du système. Notre but est d'assurer une transition en douceur vers le nouveau système tout en permettant au gouvernement du Québec d'atteindre son objectif avec un fardeau minimal pour les contribuables.

Recommandation 3 : Le gouvernement du Québec devrait adopter une approche scientifique fondée sur des données probantes pour élaborer des politiques de gestion de l'eau qui tiennent compte de tous les utilisateurs des ressources en eau du Québec et de toutes les données disponibles et facilement accessibles.

Le secteur des boissons est un gardien de longue date de l'approvisionnement en eau du Québec. Il ne pollue pas l'eau qu'il utilise dans sa production. Tout ce qui entre dans la fabrication de ses produits doit être de qualité alimentaire, conformément aux exigences des ministères fédéraux et provinciaux concernés et des agences d'inspection des aliments.

À l'heure actuelle, les Québécois et les Québécoises connaissent la quantité d'eau que chaque entreprise peut consommer par mois grâce au processus d'octroi de permis, dans le cadre duquel une analyse scientifique sert à déterminer le volume d'eau qu'un embouteilleur peut prélever. Il n'y a aucun avantage supplémentaire pour la population de savoir quelle part de ce volume autorisé a été prélevée.

En fondant ses décisions sur la science et les données, le gouvernement du Québec devrait fournir au public un tableau plus précis de la consommation réelle d'eau dans la province. L'ACB et ses membres adhèrent à la volonté de donner plus d'information au public sur la consommation d'eau, mais cette diffusion d'information ne doit pas compromettre la concurrence sur le marché. En effet, la divulgation d'information sur chaque entreprise, telle que proposée, est considérée comme préjudiciable sur le plan des données sensibles des entreprises. Les concurrents pourraient ainsi savoir si les ventes ont augmenté ou si de nouveaux équipements ont été utilisés pour réduire la consommation d'eau. Cela désavantagerait grandement les entreprises québécoises par rapport aux entreprises étrangères qui vendent de l'eau dans la province. De plus, un jugement qui a été rendu par la Cour du Québec dans l'affaire Eau secours ! La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau c. MDDELCC et als. (C.Q. no. 500-80-041084-212) et par lequel nous avons obtenu gain de cause afin de protéger le caractère confidentiel des volumes d'eau prélevée par les entreprises.

Dans ce contexte, nous prions le ministère d'adopter une approche scientifique fondée sur des données probantes pour élaborer de nouvelles politiques de gestion de l'eau qui tiennent compte de tous les consommateurs d'eau du Québec et de toutes les données disponibles et facilement accessibles. Il faut donc



revoir la réglementation proposée pour veiller à ce que tous les consommateurs d'eau commerciaux visés soient soumis à la même tarification.

February 17th, 2023

Mr. Éric Girard
Minister of Finance
390 Charest Boulevard East
Quebec City, Quebec G1K 3H4

RE: Canadian Beverage Association (CBA) 2023 Quebec Pre-Budget Submission

Dear Minister Girard,

We appreciate the opportunity to provide the following submission with our recommendations in advance of the 2023 Quebec Budget. The Canadian Beverage Association (CBA) is the national voice for more than 60 brands of non-alcoholic beverages. CBA members directly employ over 13,000 Quebecers in over 80 establishments. The beverage sector is also a significant contributor to the Quebec economy. In 2019 the industry contributed over \$1.1 billion in GDP and over \$364 million in tax revenue.

CBA and its members implement proactive voluntary initiatives to reduce sugar consumption from non-alcoholic beverages, establish responsible marketing guidelines, and demonstrate stewardship of beverage containers. For example, the Balance Calories Initiative aims to reduce the number of calories Canadians consume from non-alcoholic beverages by 20% by 2025, a target the industry is on track to meet.

CBA members have been managing the deposit system on soft drinks since the mid-1980s and have been a longstanding partner of the Quebec government. Our members are also at the heart of the modernization of the deposit system that your government put forth. CBA was one of the founding members of the QBCRA, the new organization that the government designated to implement the government's mandate on deposit system modernization. CBA's 2023 pre-budget submission recommendations for the Government of Quebec are as follows:

1. **The Government of Quebec partners with the beverage sector to develop educational resources on reducing the consumption of calories from non-alcoholic refreshment beverages.**
2. **That the Government of Quebec develop a phased integration of the modernized deposit system that matches the network of return locations' deployment.**
3. **The Government of Quebec use a scientific, evidence-based approach to developing water management policies that consider all users of Quebec's water resources and all available and readily accessible data.**

Thank you for your continued support of the non-alcoholic beverage industry. We look forward to continuing our productive relationship with the Government of Quebec. If you have any questions or would like to schedule a meeting to discuss our submission, please do not hesitate to contact us.

Sincerely,



Marc Coulombe, Chair
Quebec Division - Canadian Beverage Association

Beverage Sector Overview

CBA members, directly and indirectly, employ roughly 60,000 Canadians in more than 220 production facilities, offices, and distribution centres across Canada. Most non-alcoholic beverages in Canada are made, shipped, and containers collected and recycled within Canada. The beverage sector has an economic and social footprint in every jurisdiction across the country. In addition, the sale of our members' products through grocery stores, food service, vending machines and convenience stores, and the collection and recycling of containers through deposit, curbside and supplemental systems support tens of thousands of independent businesses and hundreds of thousands of retail, food-service, and circular economy jobs.

In producing and distributing non-alcoholic beverages, the sector contributed over \$5.0 billion in GDP and supported nearly 56,000 jobs in Canada in 2019. The impact of the beverage industry operations (direct, indirect, and induced effects) amounts to approximately \$900 million in government revenues annually.

CBA members are committed to maintaining and growing their contributions to the Canadian economy and the communities in which they operate. For every production dollar we earn, 88 cents is retained in the Canadian economy, supporting local businesses, hardworking families – the majority of which are middle class – and the communities where they live and work. Most of our products are made and shipped in almost every jurisdiction Canada-wide.

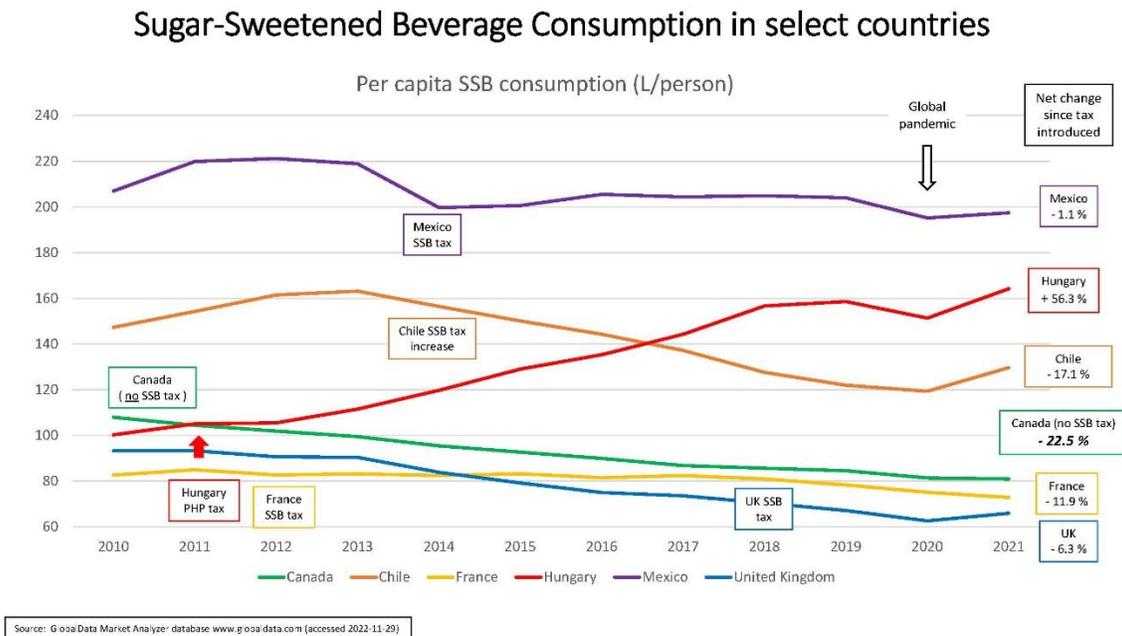
Sugar Sweetened Beverage (SSB) Tax

In 2022, the Government of Newfoundland and Labrador implemented an SSB tax due to a campaign commitment to make the Atlantic province one of the healthiest in Canada by 2031. While it's true that beverage choice is connected to better health outcomes, it is important to understand that there lacks substantive evidence that an SSB tax is an effective way to abate the causes of type 2 diabetes, cardiovascular disease and other related health issues, including poor dental health.

Canadians are already consuming significantly fewer sugary beverages and increasingly opting for drinks that contain less sugar. Our sector has been proactively working to reduce calorie consumption from sugar sweetened beverages.¹ Through our Balance Calories initiative (BCI), CBA members have committed to reducing Canadians' daily per capita calorie consumption from non-alcoholic refreshment beverages by an additional 20% by 2025 through the implementation of top-ranked interventions to overcome obesity, including portion control, more choices, and fewer calories. Member efforts have resulted in calories from sugar sweetened beverages decreasing significantly. In their 2016 report assessing progress on BCI, the Conference Board of Canada confirmed that per capita calorie consumption from non-alcoholic refreshment beverages had already declined 20% between 2004 and 2014. In their 2020 report, the Conference Board confirmed that a further 16% reduction had already been achieved by 2019 (from the 2014 baseline level). Our sector is successfully reducing consumers' calorie (from sugars) consumption from beverages by over 35% since 2004 without imposing an SSB tax.

¹ The Conference Board of Canada; GlobalData; Statistics Canada, CANSIM 051001.

We are tracking the impact and limited effectiveness of SSB taxes in other jurisdictions. Overall, the evidence that sugar taxes alone improve health outcomes is weak. Third-party research has shown that governments that implemented unfair taxation policies on SSB beverages have mixed results on actual consumption outcomes and that taxation disproportionately impacts those most economically disadvantaged.² No single policy, such as a tax, will immediately reduce sugar-sweetened beverage consumption to perceived healthy levels. Governments looking to improve outcomes should avoid introducing a symbolic policy rather than an all-encompassing solution to the health outcomes associated with consuming excess calories. The chart below shows per capita SSB consumption (L/person) in Mexico, Hungary, Chile, France, and the United Kingdom.



Overall, the findings conclude that the correlation between sugar taxation and decreased consumption is weak. However, there is strong evidence that the impact on business, the beverage industry, including suppliers and small retailers, will be significant. Should Quebec adopt any form of SSB tax to decrease caloric consumption, policymakers should consider the significant risk to the economy.

Recommendations

Recommendation 1: The Government of Quebec partners with the beverage sector to develop educational resources on reducing the consumption of calories from non-alcoholic refreshment beverages.

² <https://www.canadianbeverage.ca/wp-content/uploads/2022/03/CBA-Final-Report-Sugar-Sweetened-Beverage-Proposed-Tax-Business-and-Economic-Implications-2.pdf>

The beverage sector supports the Quebec government's mandate of encouraging people to lead healthier lives. We recognize that obesity poses a critical challenge to health outcomes due to its impact on individuals, public health, and government resources.

The CBA would like to voluntarily work with the Quebec Government on educational efforts to help the province reduce obesity and calorie consumption from our sector's beverage products. We believe the key to success will be an open collaboration between beverage companies, government, public health groups, and community organizations coming together to leverage their strengths and expertise. This cross-sector partnership can have a meaningful impact and create an environment of healthier living, which can contribute towards making Quebec one of the healthiest provinces in Canada.

Recommendation 2: That the Government of Quebec develop a phased integration of the modernized deposit system that matches the network of return locations' deployment.

CBA members have been managing the deposit system on soft drinks since the mid-1980s and have been a longstanding partner of the Quebec government. Our members are also at the heart of the modernization of the deposit system that your government put forth. CBA was one of the founding members of the QBCRA, the new organization that the government designated to implement the government's mandate on deposit system modernization.

The current regulations, adopted last summer, would have us implement a system that would be extremely expensive for Quebecers. To facilitate the implementation of the expansion of Quebec's deposit system and keep the cost of the system under control, we are seeking several changes to the regulations, which we have outlined below. Our goal is to ensure a smooth transition towards the new system, where the Quebec government's objective would be met with a minimal burden on Quebecers.

Recommendation 3: The Government of Quebec uses a scientific, evidence-based approach to developing water management policies that consider all users of Quebec's water resources and all available and readily accessible data.

The beverage industry has been a longstanding steward of Quebec's water supply. The sector does not pollute the water it uses for manufacturing purposes. Everything used to manufacture products must be food grade, in accordance with the requirements of the relevant federal and provincial ministries and food inspection agencies.

Currently, Quebecers know how much each company can take per month via the permit process, where scientific analysis is conducted to determine the level of water a bottler can take. There is no added benefit for the population to know how much of this authorized volume was taken.

Basing its decisions on science and data, the Government of Quebec should provide the public with a more accurate picture of actual water usage in the province. The CBA and its membership believe in the will to give more information to the public on water usage, but it should be done in a way that does not compromise competition within the market. Providing information on a company-by-company basis, as has been proposed, is highlighted as detrimental to businesses' sensitive data and would mean competitors could know if sales have increased or if new equipment was used to reduce water usage.



This would put Quebec companies at a significant disadvantage compared to foreign companies selling water in the province.

We would also ask the Ministry to use a scientific, evidence-based approach to developing new policies that takes into account all users of Quebec's water resources and all available and readily accessible data. These proposed regulations should be reviewed to ensure that all commercial water consumers covered by the regulations are subject to the same tariff.